



**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 000999

Séance du jeudi 11 février 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D.
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, pour l'examen des rapports des commissions n°3, 4, 5, 6, 9 et 2,
puis sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, pour l'examen des rapports des commissions n°1 et 10.

Conseillers communautaires en exercice : 140

Étaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessous : Geneviève VERRO Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE (représenté par Robert LEMAIRE) Besançon : Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.1), Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 5.1), Nicolas BODIN, Françoise BRANGET (jusqu'au rapport 2.5), Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Jacques DEMONET, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET (à partir du rapport 2.1), Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Jean-François GIRARD (jusqu'au rapport 1.1.1), Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN (jusqu'au rapport 2.5), Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), Jacques MARIOT, Annie MENETRIER (jusqu'au rapport 2.5), Carine MICHEL, Nohzat MOUNTASSIR, Elisabeth PEQUIGNOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 1.1.1), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER Nicole WEINMAN Bousnières : Roland DEMESMAY Brailans : Alain BLESSEMILLE (à partir du rapport 5.1) Busy : Philippe SIMONIN Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.5) Champagny : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Denis GALLET, Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Christiane BEUCLER (représentée par Jacky LOUISON) Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Deluz : Sylvaine BARASSI (représentée par Fabrice TAILLARD) Ecole Valentin : André BAVEREL (à partir du rapport 6.2), Yves GUYEN (représenté par Brigitte ANDREOSSO) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par Jean-Pierre VAGNE) Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Vèze : Jacques CURTY Mamirole : Daniel HUOT Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Miserey Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (représenté par Hervé TOURNOUX) Montferrand le Château : Marcel COTTINY Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 2.5), Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 2.5) Osselle : Jacques MENIGOZ (jusqu'au rapport 2.5) Pelousey : Catherine BARTHELET (à partir du rapport 3.1 et jusqu'au rapport 2.5), Claude OYTANA (à partir du rapport 3.1 et jusqu'au rapport 2.5) Pirey : Jacques COINTET (à partir du rapport 6.2), Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beauré : Stéphane COURBET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 2.1) Vorges les Pins : Patrick VERDIER.

Étaient absents : Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Serge RUTKOWSKI Avanne Aveney : Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Yves-Michel DAHOU, Cyril DEVESA, Abdel GHEZALI, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Christophe LIME, Michel LOYAT, Frank MONNEUR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Sylvie WANLIN Beure : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Bousnières : Bertrand ASTRIC Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Bruno COSTANTINI, Gilbert GAVIGNET Gennes : Jean SIMONDON La Chevillotte : Jean PIQUARD Larnod : Gisèle ARDIET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirole : Didier MARQUER Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Montferrand le Château : Séverine MONLLOR Nancray : Daniel ROLET Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET Roche lez Beauré : Jean-Pierre ISSARTELE Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Torpes : Bernard LAURENT.

Secrétaire de séance : Claude PREIONI

Procurations de vote :

Mandants : S. RUTKOWSKI, H. AKODAD, F. BRANGET (à partir du rapport 1.1.1), B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 2.5), Y.M. DAHOU, C. DEVESA, J.F. GIRARD (à partir 1.1.2), V. HINCELIN (à partir du rapport 1.1.1), M. JEANNIN, M. LOYAT, F. MONNEUR, J. PANIER, J. SCHIRRER (à partir du rapport 1.1.2), S. WANLIN, B. ASTRIC, A. BAVEREL (jusqu'au rapport 6.1), D. PARIS, S. MONLLOR, P. BELUCHE (à partir du rapport 1.1.1), J. MENIGOZ, J.M. BOUSSET.

Mandataires : G. VERRO, J. DEMONET, J. ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), V. HINCELIN (jusqu'au rapport 2.5), J.P. GOVIGNAUX, N. GUILLEMET, L. HAKKAR (à partir du 1.1.2), C. TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), E. SASSARD, N. BODIN, E. DUMONT, F. FELLMANN, N. WEINMAN (à partir du rapport 1.1.2), C. MICHEL, R. DEMESMAY, D. JOLY (jusqu'au rapport 6.1), C. PREIONI, M. COTTINY, A. BLESSEMILLE (à partir du rapport 1.1.1), M.O. CRABBE-DIAWARA, J.M. FAIVRE.

Objet : Demande d'exonération de versement transport de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie

Demande d'exonération de versement transport de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de se prononcer sur la demande d'exonération de versement transport de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie, située à Besançon.

L'article L. 2333-64 du Code Général des Collectivités Territoriales indique : « les personnes physiques ou morales, à l'exception des fondations et associations reconnues d'utilité publique à but non lucratif et dont l'activité est de caractère social, peuvent être assujetties à un versement destiné au financement des transports en commun... ».

En application de ces dispositions du CGCT, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a jusqu'à présent validé les demandes d'exonération des organismes suivants :

La liste des associations exonérées à ce jour est la suivante :

- ↳ Association Hygiène Sociale du Doubs, pour l'établissement IME ESSOR
- ↳ Association des Paralysés de France, pour le service de soins et d'éducation spécialisé à domicile
- ↳ Association du Doubs pour l'Aide aux Mères de Famille
- ↳ Croix Rouge Française
- ↳ Fédération des Œuvres Laiques du Doubs
- ↳ Fondation de la Salle
- ↳ Foyer de jeunes filles
- ↳ Les Salins de Bregille
- ↳ Patronage des Écoles Publiques de Besançon
- ↳ Union Départementale des Associations Familiales
- ↳ Association La Vie au grand air – Accueils éducatifs du Jura
- ↳ Union Française des Centres de Vacances et de loisirs
- ↳ Association Départementale des Pupilles de l'enseignement Public
- ↳ Association APAS - HP Association Protestante d'Action Sociale – Hospices protestants
- ↳ Association des Paralysés de France.
- ↳ Centre de réadaptation Cardiologique et Pneumologique des Hauts du Chazal.

Demande

En date du 30 octobre 2009, l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie, établissement installé 2 rue Morand à Besançon, sollicite auprès du Grand Besançon une exonération de versement transport.

Cet établissement fait partie de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie dont le siège est à Paris et qui a été reconnue d'utilité publique par décret du 5 février 1880.

- Nom : Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie.
- Adresse : 2 rue Morand à Besançon.
- Siège social de l'Association : Paris.
- Association reconnue d'utilité publique par décret du 5 février 1880.
- Activité : (extrait des statuts)

Article 1 :

L'Association dite Association Nationale de Prévention de l'Alcoolisme, fondée en 1872 sous le titre d'Association Française contre l'abus des boissons alcooliques, reconnue d'utilité publique en 1880 sous le nom de Société Française de Tempérance, transformée en 1905 en Ligue Nationale contre l'alcoolisme, puis en 1950 en Comité National de Défense contre l'Alcoolisme, puis en 1989 en Association Nationale de Prévention de l'Alcoolisme, et en 2002, en Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie, sa dénomination actuelle, a pour but de :

- a) promouvoir et contribuer à une politique globale de prévention des risques et des conséquences de l'alcoolisation et des pratiques addictives par tous les moyens en son pouvoir et notamment :
 - a. par l'appel à l'opinion et par une action constante auprès des pouvoirs publics et des autres décideurs,
 - b. par l'éducation à la santé de chacun et par la formation de relais dans tous les milieux; par une aide, des soins, et un accompagnement medico-psycho-social.

- b) veiller à l'amélioration et à l'application de la législation en la matière et d'exercer ses droits reconnus de partie civile.

L'Association entend jouer un rôle novateur et promoteur en alcoologie et en addictologie.

Article 2 :

Son action se développe en toute indépendance philosophique, confessionnelle, syndicale ou politique. »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la demande d'exonération de versement transport de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie, installée 2 rue Morand à Besançon.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention : 0

PREFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité

REU 19.FEV 2010